

**CONSEIL METROPOLITAIN DU 10 AVRIL 2015  
Délibération n° 2015 - 33**

**03 – CHARTE EUROPEENNE POUR L'EGALITE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE  
LOCALE – ADHESION DE NANTES METROPOLE - APPROBATION**

Date de la convocation : le 03 Avril 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude LEMASSON

**Présents : 82**

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. CAILLAUD Michel, Mme CARDIN Céline, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, Mme DANIEL Karine, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, Mme DUPORT Sandrine, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRESSUS Michèle, M. GUERRIAU Joël, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, Mme HOUEL Stéphanie, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LESKE Magali, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, Mme MERAND Isabelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENAUME Marc, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, Mme TOUCHEFEU Catherine, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

**Absents et représentés : 14**

Mme BENATRE Marie-Annick (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. HUCHET Erwan), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à M. HUARD Jean-Paul), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme LAERNOES Julie), Mme GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. GRELARD Hervé), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. HAY Pierre), M. LE BRUN Pierre-Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. MARTINEAU David (pouvoir à Mme CHEVALLEREAU Claudine), M. MAUDUIT Benjamin (pouvoir à M. DAVID Serge), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme PREVOT Charlotte), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme PADOVANI Fabienne), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), M. TRICHET Frankie (pouvoir à M. BOLO Pascal)

**Absent : 1**

Mme NAEL Myriam

**03 – CHARTE EUROPEENNE POUR L'EGALITE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE – ADHESION DE NANTES METROPOLE - APPROBATION**

**EXPOSE**

L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental et une composante majeure de la cohésion sociale. Pourtant, plus de 20 ans après l'adoption par le Conseil de l'Europe de sa déclaration sur « l'égalité des femmes et des hommes », et si le statut juridique des femmes en Europe et notamment en France s'est sans aucun doute amélioré, l'égalité effective est loin d'être une réalité dans les faits et dans la vie quotidienne.

Pour parvenir à cet objectif, confirmé par l'adoption de la déclaration du 12 mai 2009 à Madrid, les ministres des affaires étrangères et représentants des Etats membres du Conseil de l'Europe ont demandé instantanément aux Etats membres de s'engager fermement à combler le fossé entre l'égalité des droits et l'égalité des faits, en utilisant à cette fin toutes les normes disponibles et la mise en œuvre de toutes actions possibles.

La Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, proposée en annexe, a été rédigée dans le cadre d'un projet mené à bien par le Conseil des Communes et des Régions d'Europe de 2005 à 2006, en collaboration avec de nombreuses collectivités partenaires. Le projet a été soutenu par la Commission Européenne dans le cadre du 5<sup>ème</sup> programme d'action communautaire pour l'égalité des femmes et des hommes. Cette charte est ouverte aux collectivités territoriales d'Europe, lesquelles prennent publiquement position, par leur adhésion, sur le principe de l'égalité des femmes et des hommes et s'engagent à mettre en œuvre sur leur territoire, les actions définies dans ce document.

Nantes Métropole affiche une politique volontariste en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations. Cet engagement s'applique dans tous les domaines, tant en interne, à l'attention des agents, qu'en externe, à l'attention des habitants (déplacements, urbanisme, emploi etc...). Deux entités animent cette politique : la mission diversité et mixité dans l'emploi et la mission égalité diversité mixité.

L'adhésion de Nantes Métropole à la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale permettra de formaliser et de rendre public son engagement, de pérenniser la démarche proposée, de valoriser ce qu'elle a déjà entrepris et de s'engager vers une nouvelle étape avec la mise en place d'un plan d'actions dédié à l'égalité.

Les enjeux suivants seront abordés durant le mandat : promouvoir l'égalité femmes-hommes et filles-garçons, endiguer les violences de genre, construire une ville et des services accessibles pour tous, favoriser l'égalité professionnelle sur le territoire nantais, favoriser l'implication des femmes dans la vie locale, soutenir les familles monoparentales en situation de précarité, développer l'égalité femmes-hommes dans le cadre de l'action de Nantes Métropole à l'Europe et à l'international.

**LE CONSEIL DELIBERE ET,  
PAR 95 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION**

- 1 - Approuve l'adhésion de Nantes Métropole à la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ci-jointe,

2 - Autorise Madame la Présidente de Nantes Métropole à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 10 Avril 2015

La Présidente de Nantes Métropole,



Johanna ROLLAND

La Présidente de Nantes Métropole certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 17 avril 2015 et reçue en préfecture le



Johanna ROLLAND